

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article1487>



Absentéisme Scolaire

- Administratif - Pour les directeurs -



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

Publication date: mercredi 27 septembre 2023

Copyright © Circonscription de Saint Valery en Caux - Tous droits réservés

Veillez trouver en pièces jointes, la note départementale relative à l'absentéisme scolaire, ainsi que ses annexes ainsi déclinées :

Annexe1 : Procédure et suivi de l'absentéisme par l'école

Annexe 3 : Contrôle de l'assiduité scolaire - dossier individuel de suivi de l'absentéisme

Annexe 4 : Liste des équipes ressource absentéisme premier degré par bassin

Le remplissage de l'annexe 3 s'effectue par voie numérique, ce qui simplifie grandement la saisie, le document étant préformaté. Concernant l'usage de la signature électronique sur ce même document, il est possible, soit la scanner, soit préciser « signé » juste au-dessus de votre nom dans l'encart prévu à cet effet.

L'ensemble de ces documents sont également accessibles sur le portail métiers.([lien](#))

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/do-cx-a6e7c.svg>

Annexe 1 : procédure de suivi

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/do-cx-a6e7c.svg>

Annexe 3 : contrôle de l'assiduité simplifié

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/do-c-d03fe.svg>

Annexe 4 : Liste personnes ressources par circonscription